

## LUTTE CONTRE LE RUMEX DANS LES HERBAGES

Le rumex ne fait pas partie des herbes qui ont une certaine valeur fourragère et dont la part peut être influencée par des mesures techniques. Le rumex est à considérer comme une "mauvaise" herbe dans le sens propre du terme. C'est une plante indésirable. Une lutte dirigée devient nécessaire et elle doit être permanente.

**Principes:** Éviter la production et la propagation des semences. La longévité des graines dans le sol est très importante (*dizaines d'année*) et leur capacité de germination est encore intacte après avoir passé à travers une vache ou après entreposage dans le fumier ou dans le purin.

**Lutte préventive:** Maintien d'un gazon dense. Éviter germination: trous sont vite colonisés par jeunes rumex.

### Les différents types de lutte:

Densité rumex	Type de lutte	Remarques (exemples)
<b>FAIBLE</b> < 1 rumex/m <sup>2</sup>	Traitement <b>plante par plante</b> mécanique / chimique	Fourche à rumex / Ally Tabs, ... Efficacité selon produit <i>Efficacité: de mauvais à excellent</i>
<b>MOYENNE à FORTE</b> ≥ 1 rumex/m <sup>2</sup>	Traitement de <b>surface</b> chimique (produit sélectif)	<b>Prairie en bon état</b> asulame, thifensulfuron, amidosulfuron <i>Efficacité: limitée (tient env. 1 an)</i>
	Trtm de <b>surface + resemis</b> ① chimique (produit <b>non sélectif</b> ) ou: labour (avec ou sans trtm)	<b>Prairie en mauvais état</b> (part de bonnes graminées < 15 %) Glyphosate (4 - 6 l/ha) <i>Efficacité: excellente (aussi racines)</i>

① Autorisation nécessaire en cas de traitement de surface au glyphosate, avec/sans labour.

**1 Lutte mécanique** avec la fourche à rumex n'est efficace que, si la racine est arrachée jusqu'à 15 cm de profondeur. L'efficacité de cette lutte est à peu près 60 %.

Il existe de nombreuses luttés alternatives (eau chaude, ...), mais aucune d'elles n'est vraiment efficace ou économique.

## 2 La lutte chimique

### 2.1 Sur prairie nouvelle et jeune prairie

Une lutte chimique **précoce** contre des **jeunes rumex issus de graines**, dans les premières semaines suivant le semis, rend souvent superflu un traitement de surface durant la période d'utilisation (2 - 3 ans). Produits et moment d'intervention:

a) **Désherbage semis de prairies AVANT la 1<sup>ère</sup> coupe d'utilisation:**

4 l/ha MCBP + 1 l/ha asulame Ex.: Divopan + Asulox (170.-/ha) suivi d'une coupe de nettoyage	- Le trèfle doit avoir au moins 2 - 3 feuilles trifoliées. - Cher mais efficace. - Peu sélectif: Pas sur trèfles Perse, Alexandrie, Tabor
--	---

b) **Désherbage semis de prairies APRÈS la 2<sup>ème</sup> coupe d'utilisation:**

3 l/ha asulame (= 3/4 de dose)	- dactyle sensible
--------------------------------	--------------------

→ Voir aussi Fiche technique Grandes cultures no. 17.31-32

→ Voir aussi FT Production herbagère (ADCF) no. 5 (8.6.1)

### 2.2 Lutte chimique dans une PRAIRIE INSTALLÉE

a) **TRAITEMENT DE SURFACE** (population élevée):

- **Asulame** (Asulox, Asulame, Ruman, Trifulox): ne détruit ni graminées ni trèfles. **Le traitement est recommandé au printemps (idéalement avant la 1<sup>ère</sup> coupe)** et de nouveau au mois de septembre. Traiter **sur rosettes bien développées**, mais sans hampes florales.

- Thifensulfuron (**Harmony SX**): ménage les graminées et le trèfle blanc, **surtout en arrière été**. Le trèfle rouge et la luzerne sont bloqués pour un moment. **Traiter de préférence entre fin août et septembre**. Ne pas traiter la prairie dans son année d'installation !

- Amidosulfuron (**Hoestar**): l'efficacité contre le rumex est moins bonne qu'asulame et thifensulfuron. Diminue le pissenlit.

Quelques rappels importants:

- Traiter uniquement lors d'un temps poussant.
- Ne pas traiter une prairie sous stress (sécheresse et températures supérieures à 25° C).
- Délai d'attente 3 semaines pour bétail laitier (2 semaines pour bétail non laitier).
- Pas de pluie 6 heures après le traitement.
- Perte rendement: 10 - 30 % sur fourrage traité.
- Rumex est bloqué pour env. un an; seule la lutte plante par plante (concentration plus élevée) avec un produit efficace (Ally Tabs) assure sa destruction complète (y compris les racines).

### b) **TRAITEMENT PLANTE PAR PLANTE**

De nombreux produits sont homologués. Leur efficacité va de très bonne (destruction complète, aussi racine) à très mauvaise (inefficace):

- **Produits efficaces:**

- **AllyTabs = excellent** (efficacité > 95 %). Destruction complète du rumex, y compris des racines. Ne laisse pas de trous dans le gazon. 1 tablette pour 1-2 l d'eau ou 3 tablettes pour 10-15 litres d'eau (correspond à 1 g Ally SX en 30 l d'eau). Utiliser la bouillie dans les 24 heures. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

- Le produit **Ally Tabs** est aussi homologué contre les séneçons toxiques. Il est libre en zone S.

- Le produit **Picobello** est homologué entre 0,5 et 1 %. Il est inefficace à 0,5 % mais efficace à 1 %. Aussi homologué contre chardon vivace, ronces et ortie dioïque (à dosages inférieurs). Interdit en zone S2 et 3.

- Le produit **Simplex** a une bonne efficacité contre le rumex, mais ses restrictions sont trop importantes: - interdit en zone S2; - risque de somnolence et de vertige (vapeurs); - uniquement une seule application tous les 2 ans.

- **Produits inefficaces** = non recommandés !

- Quand un produit est homologué, cela ne veut pas encore dire qu'il soit aussi efficace (destruction des racines) !

- Exemples de produits homologués et inefficaces: Anti-Rumex Red (Rovagro), Mamba Due colore (Sintagro), Blackex (Leu+Gygax), Blackomat (Schneider), Hoestar Tablettes (Omya), Picobello (à 0,5 %), ... → Seules les feuilles sont détruites et le rumex repart depuis la racine encore intacte. **C'est un effort de travail inutile !**

- le **glyphosate** (divers produits): malgré sa bonne efficacité, il ne peut pas être recommandé, car il laisse des trous dans le gazon (recolonisation par le rumex!).

### 3 Réussir l'application (Quelques aspects pratiques)

- Pour une **bonne absorption et translocation** du produit, il faut une plante saine, ayant une surface d'absorption suffisante (stade rosette);
- Avec la matière active **asulame** (Asulam, Asulox, Ruman, Triflox): - l'association d'un engrais foliaire (p.ex.: 4 l/ha **Wuxal P**; 26.-/ha) diminue la phytotoxicité sur la prairie;
- Ne jamais traiter sur une prairie en fleur (pissenlit, ...).  
→ *Risque de résidus dans le miel !*
- En cas de **rénovation** d'une prairie avec le **glyphosate** (autorisation nécessaire !), assurer une douceur de l'eau en neutralisant les carbonates (calcaire) des eaux moyennes à dures (p.ex.: X-Change, Checkpoint, sulfate d'ammoniaque soluble → FT GC 18.34).  
→ *En diminuant la quantité d'eau à l'ha (p.ex.: de 400-600 à 150-200) l'efficacité est mieux assurée.*  
→ *L'eau du toit (et non du réseau) qui est douce permet d'éviter des éventuelles inefficacités.*
- Éviter la mise à graine ! Faucher tôt (à 5 - 7 cm de haut). Pâturez tôt et dans de bonnes conditions (éviter les trous dans le gazon). Ne pas mettre rumex sur le tas de fumier. Maîtriser les apports de fumure azotée.
- **PER**: une autorisation n'est nécessaire que si la surface traitée dépasse le 20 % de la surface herbagère.



Photo: L'installation d'une nouvelle prairie (levée): une 4<sup>ème</sup> feuille de rumex se forme. En traitement de surface, l'adjonction de 1 l/ha d'asulame à 4 l/ha de MCPB devient nécessaire.

### 4 Après le traitement

- L'**eau de rinçage** ne doit jamais être mise dans la canalisation (STEP), car elle polluerait. Mettre dans une fosse à purin ou encore sur un terrain "neutre" (prairie). Idem pour le rinçage des mesures.
- Un **produit spécifique pour le nettoyage** a comme but de désactiver le produit utilisé (Harmony, Hoestar) incrusté dans les tuyaux afin d'éviter une phytotoxicité sur la culture suivante (en particulier betteraves, colza, ...). P.ex.: Agroclean, All Clear Extra, BlancoNET, Power Clean, ...

SERVICE DE L'AGRICULTURE



P.P.  
2053 Cernier

Bulletin phytosanitaire no. 7 du 10 mai 2016

SPÉCIAL RUMEX

#### Office phytosanitaire cantonal

Rte de l'Aurore 1

CH - 2053 Cernier

Tél.: 032 889 36 82

Fax: 032 889 37 01

Mél: [Michel.Horner@ne.ch](mailto:Michel.Horner@ne.ch)

Web: [www.ne.ch/gc](http://www.ne.ch/gc)

«Nom\_de\_lexploitant»

«Complément1»

«Exploitant\_Adresse» «No»

«Case\_postale»

«Exploitant\_\_Code\_Postal» «F9»